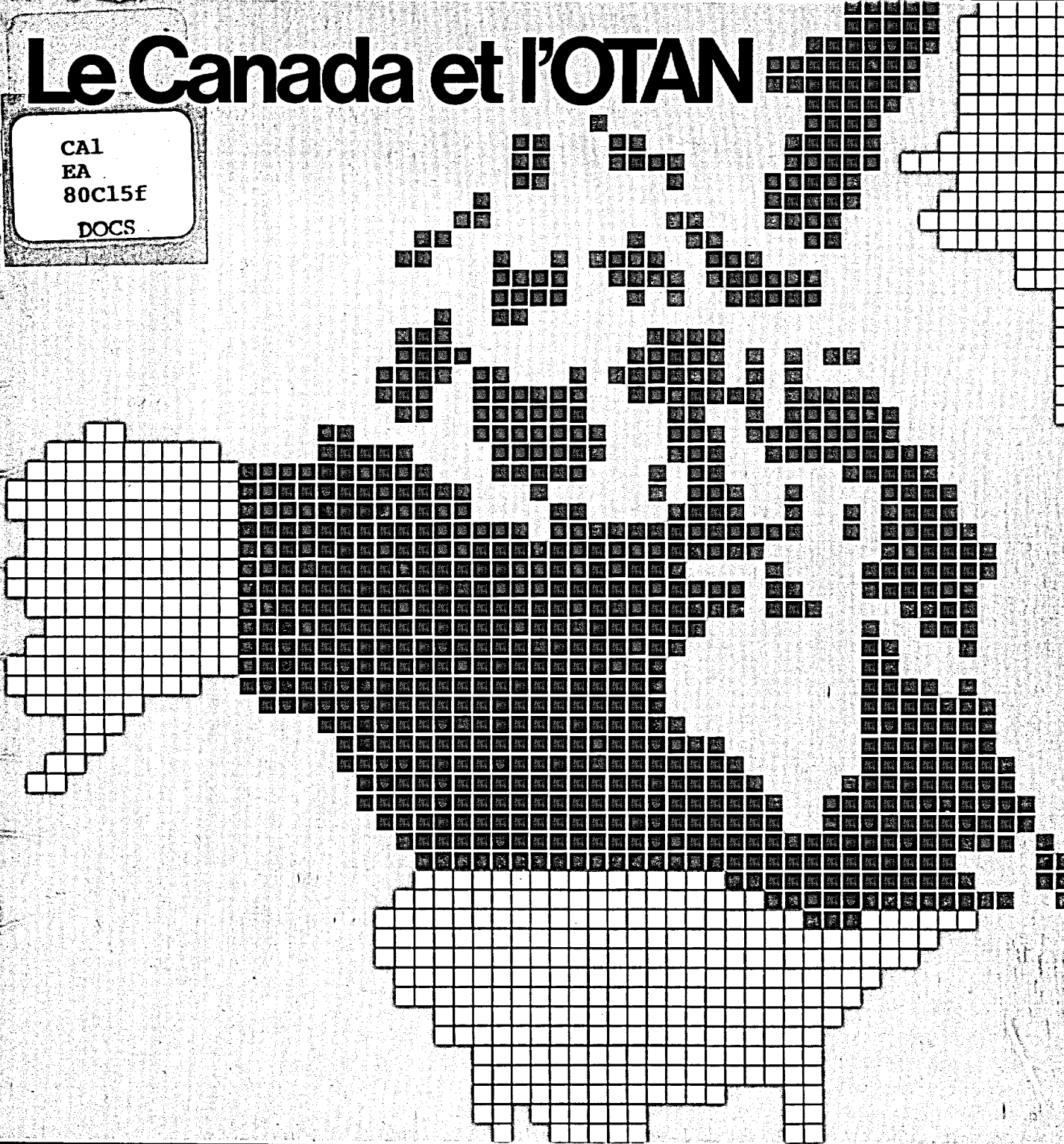


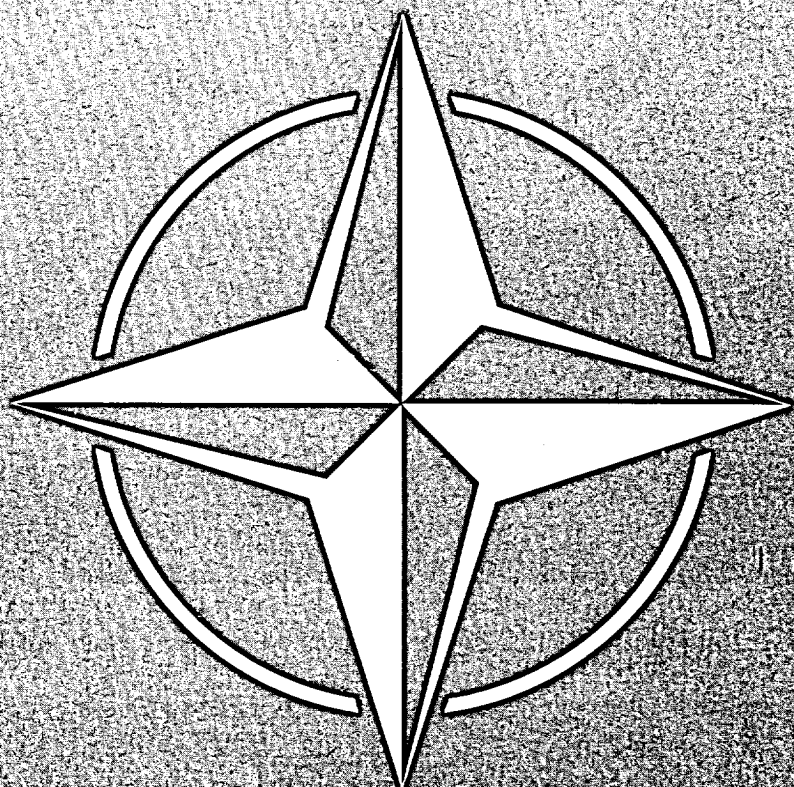
# Le Canada et l'OTAN

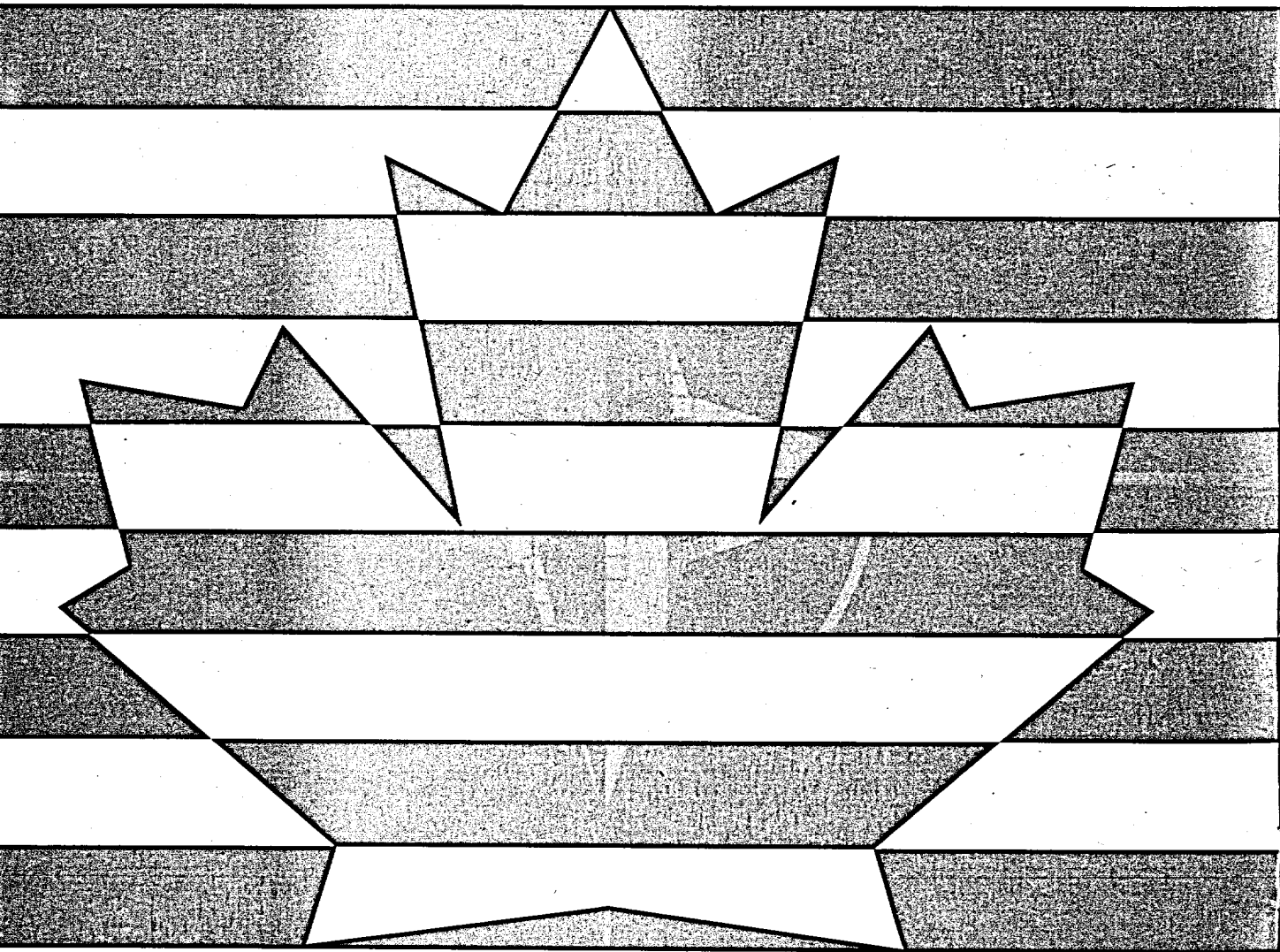
CAL  
EA  
80C15f  
DOCS





M  
61851391



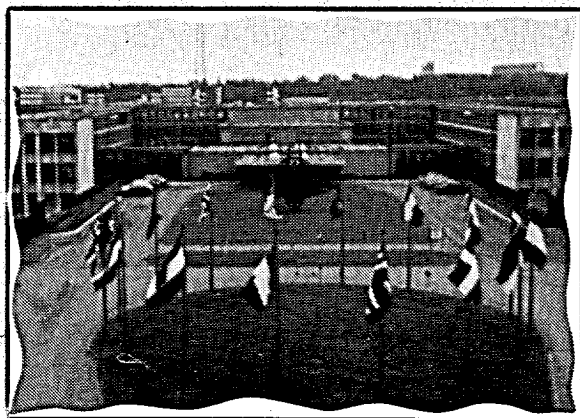


# Table des matières

NON - CIRCULATING /  
CONSULTER SUR PLACE

Qu'est-ce que l'OTAN?	4
Pourquoi l'OTAN a-t-elle été créée?	6
Quel a été le rôle du Canada dans la création de l'OTAN?	8
Le Canada était-il satisfait de la constitution de l'OTAN?	12
Est-il satisfait de l'orientation prise par l'OTAN?	12
Quelle est la structure de l'OTAN?	14
Quelle est la contribution du Canada à l'Alliance?	16
L'OTAN est-elle encore nécessaire?	18
Le Canada doit-il demeurer au sein de l'OTAN?	20





# Qu'est-ce que l'OTAN?

12

13

14

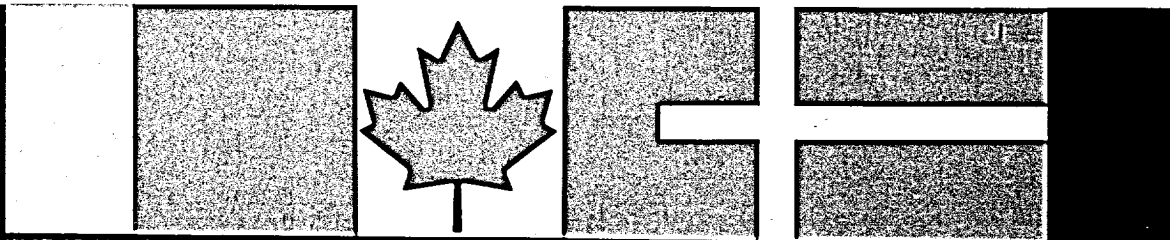
15

16

17

**L'OTAN - l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord - est une alliance défensive regroupant 15 pays: la Belgique, le Canada, le Danemark, la République fédérale d'Allemagne, la France, la Grèce, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Norvège, le Portugal, la Turquie, le Royaume-Uni et les États-Unis.**

**Démocraties libérales, ces pays attachent tous une importance primordiale au maintien de la paix et de la sécurité internationales et à la stabilité des relations Est-Ouest. Ils sont par ailleurs convaincus que leur propre sécurité ne saurait être assurée qu'en préservant la sécurité et l'indépendance de l'ensemble de l'Europe occidentale et de l'Amérique du Nord.**





**Pourquoi  
l'OTAN  
a-t-elle  
été créée?**



Pendant et après la Seconde Guerre mondiale, les alliés occidentaux ne firent ni ne cherchèrent à faire aucune conquête territoriale. Par contre, l'Union soviétique a agrandi considérablement son territoire en Europe en annexant successivement certaines parties de la Finlande, les États baltes - Estonie, Lettonie et Lituanie - et la Pologne orientale, ainsi que des portions substantielles de l'Allemagne, de la Roumanie et de la Tchécoslovaquie d'avant-guerre.

De 1945 à 1948, l'Union soviétique encouragea la mise en place de régimes communistes en Pologne, en Roumanie, en Bulgarie, en Hongrie, en République démocratique allemande (Allemagne de l'Est) et enfin en Tchécoslovaquie, faisant ainsi tomber sous sa domination 91 millions de personnes en Europe orientale.

À l'évidence, ces événements alarmants devaient être contrecarrés, en premier par les pays directement menacés, ceux de l'Europe occidentale. En 1948, la Grande-Bretagne proposa une union défensive entre les anciens alliés occidentaux; en mars de la même année, la Grande-Bretagne, la France, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg signèrent le Traité de Bruxelles, dont la disposition la plus importante figurait à l'article IV: "Au cas où l'une des hautes parties contractantes serait l'objet d'une agression armée en Europe, les autres lui porteront, conformément aux dispositions de l'article 51 de la Charte des

Nations Unies, aide et assistance par tous les moyens en leur pouvoir, militaires et autres."

L'article 51 de la Charte des Nations Unies interdit le recours à la force pour le règlement des différends internationaux, tout en maintenant "le droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective, dans le cas où un membre des Nations Unies est l'objet d'une agression armée". C'était précisément là le point que le Traité de Bruxelles tenait à souligner, le pacte devant être une alliance purement défensive.

TRAITE DE L'ATLANTIQUE NORD

Les Etats Parties au présent Traité,

Réaffirmant leur foi dans les buts et les principes de la Charte des Nations Unies et leur désir de vivre en paix avec tous les peuples et tous les gouvernements,

Déterminés à sauvegarder la liberté de leurs peuples, leur héritage commun et leur civilisation, fondés sur les principes de la démocratie, les libertés individuelles et le règne du droit,

Soucieux de favoriser dans la région de l'Atlantique Nord le bien-être et la stabilité,

Résolus à unir leurs efforts pour leur défense collective et pour la préservation de la paix et de la sécurité,

Se sont mis d'accord sur le présent Traité de l'Atlantique Nord. En foi de quoi, les Plénipotentiaires ci-dessous désignés ont signé le présent Traité. Fait à Washington le quatre avril 1949.

POUR LE ROYAUME DE BELGIQUE:

*J. N. Spang* *S. L. de Maesseneke*

POUR LE GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG:

*Jos Berke* *Hugues Lefebvre*

POUR LE ROYAUME DES PAYS-BAS:

*J. Willems* *E. N. van Kleefpen*

POUR LE ROYAUME DE NORVEGE:

*Alfhaugen* *Harald H. Lange*

POUR LE PORTUGAL:

*José (am. mate)* *Pedro Teófilo Pereira*

POUR LE ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD:

*Ernest Bevin* *Oliver Franks*

POUR LE CANADA:

*Clément B. Beaune* *H. H. Brown*

POUR LES ETATS-UNIS D'AMERIQUE:

*Dean Rusk*

POUR LA FRANCE:

*René Pleven* *André Goussard*

POUR L'ISLANDE:

*Ólafur Benediktsson* *Thor Thors*

POUR L'ITALIE:

*Giorgio Napolitano* *Alcide De Gasperi*

POUR LE ROYAUME DE DANEMARK:

*Henning Rasmussen* *Permit Rasmussen*

# Quel a été le rôle du Canada dans la création de l'OTAN?

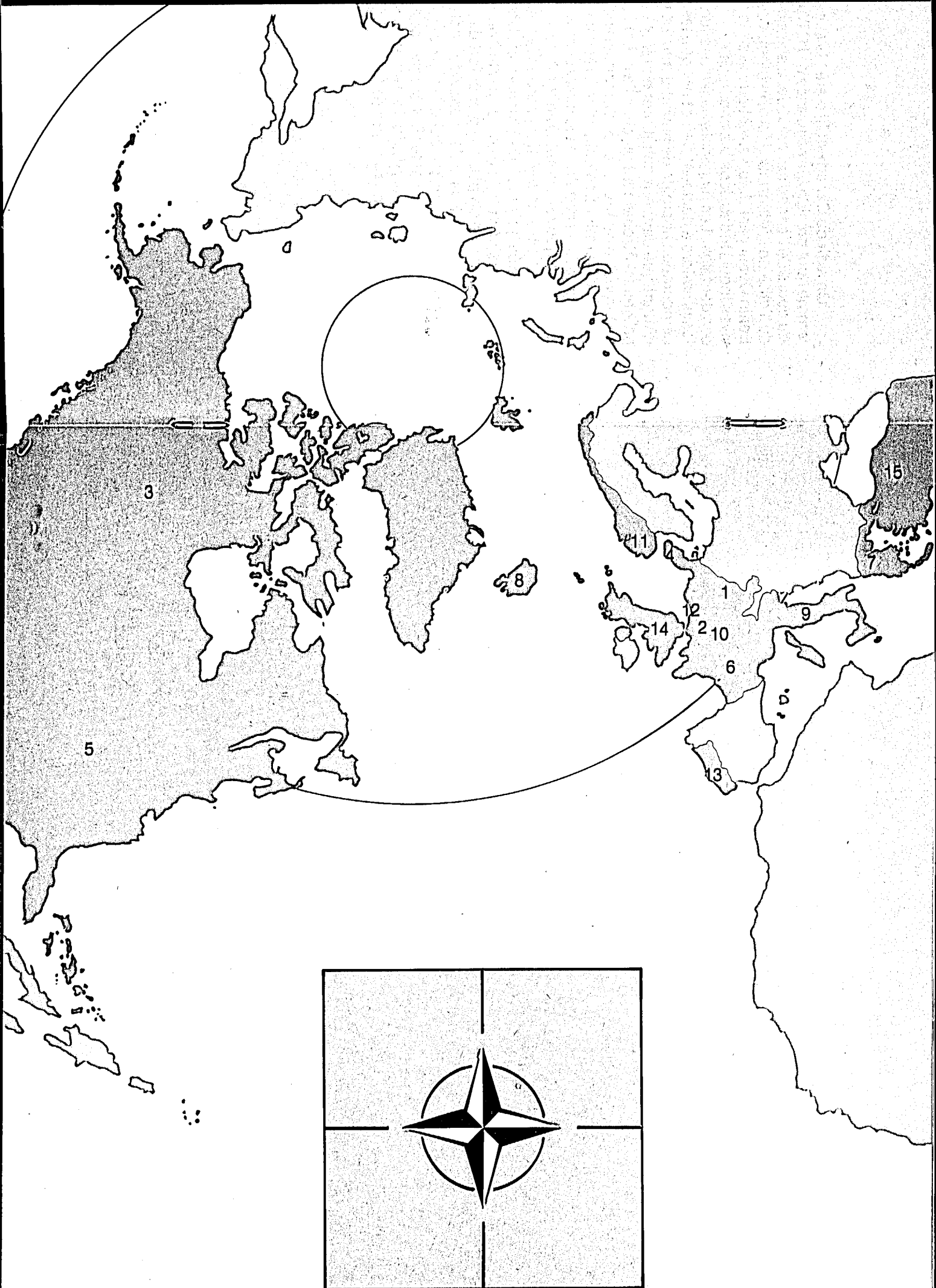
On a dit du Canada qu'il a été "la sage-femme qui a présidé à la naissance de l'OTAN". Au cours de l'année qui précéda la signature du Traité de l'Atlantique Nord, le blocus de Berlin Ouest par l'Union soviétique suscita de vives inquiétudes dans les capitales occidentales. Les dirigeants canadiens furent les premiers à déclarer clair et net que les démocraties libérales de part et d'autre de l'Atlantique devaient collaborer en temps de paix aussi étroitement qu'elles l'avaient fait en temps de guerre, et que la manifestation de leur détermination collective à résister à toute agression constituait le meilleur moyen d'éviter un nouveau conflit mondial.

Cette prise de position marqua le coup d'envoi de ce qui devait devenir une "croisade" canadienne en vue de transformer le Traité de Bruxelles en un pacte régional fort de l'Atlantique Nord - une entreprise qui restera à jamais liée à Louis St-Laurent, bientôt Premier ministre, à Lester B. Pearson, son secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et à Brooke Claxton, son ministre de la Défense nationale.



# L'Alliance Atlantique

- |                          |                 |
|--------------------------|-----------------|
| 1. Rép. Fed. d'Allemagne | 9. Italie       |
| 2. Belgique              | 10. Luxembourg  |
| 3. Canada                | 11. Norvège     |
| 4. Danemark              | 12. Pays Bas    |
| 5. Etats Unis            | 13. Portugal    |
| 6. France                | 14. Royaume-Uni |
| 7. Grèce                 | 15. Turquie     |
| 8. Islande               |                 |



**Le Canada  
était-il  
satisfait de  
la constitution  
de l'OTAN ?**

**Est-il  
satisfait de  
l'orientation  
prise par  
l'OTAN ?**

Les architectes canadiens de l'OTAN avaient envisagé une alliance d'une plus grande portée que celle qui devait naître du Traité de 1949. Ils songeaient en effet à une "communauté atlantique", dont les membres seraient étroitement unis, non seulement dans la défense de leur liberté mais aussi dans les domaines politique, social, économique et culturel.

Le climat politique de 1948-1949 ne devait pas permettre la réalisation d'un si vaste dessein. En effet, les pays d'Europe occidentale, se sentant directement menacés, se préoccupaient principalement de défense et de dissuasion. Quant aux États-Unis, engagés dans une politique mondiale de décolonisation, ils n'étaient pas disposés à se lier politiquement à des pays qui étaient encore à l'époque des puissances coloniales - la Grande-Bretagne, la France, la Belgique, les Pays-Bas et le Portugal.

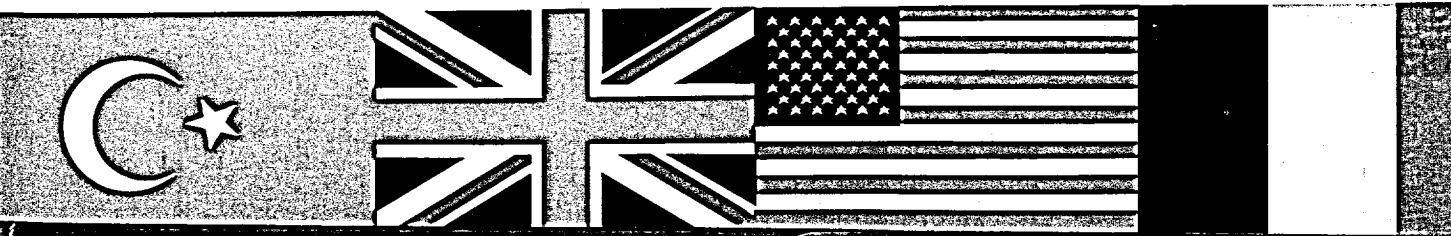
Le Canada réussit cependant à faire insérer dans l'article 2 du Traité de l'Atlantique Nord - souvent appelé "l'article canadien" - une déclaration générale de principes stipulant que "les parties contribueront au développement de relations internationales pacifiques et amicales", et qu'elles "s'efforceront d'éliminer toute opposition dans leurs politiques économiques internationales et encourageront la collaboration économique entre chacune d'entre elles ou entre toutes".

Le Canada a continué de traduire ces principes en actes concrets et, au fil des ans, les activités de l'Alliance se sont étendues à des sphères autres que la sécurité, principalement en ce qui a trait à la recherche dans les secteurs économique, scientifique et écologique.

Le "Rapport sur les futures tâches de l'Alliance" a établi que l'OTAN est en fait "un forum et un centre efficace pour les échanges d'informations et de vues", qui offre à chacun de ses membres la possibilité "d'arrêter sa politique à la lumière d'une connaissance approfondie des problèmes et des objectifs de tous les autres".

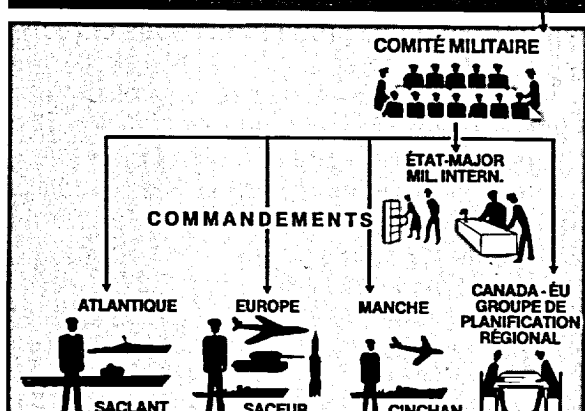
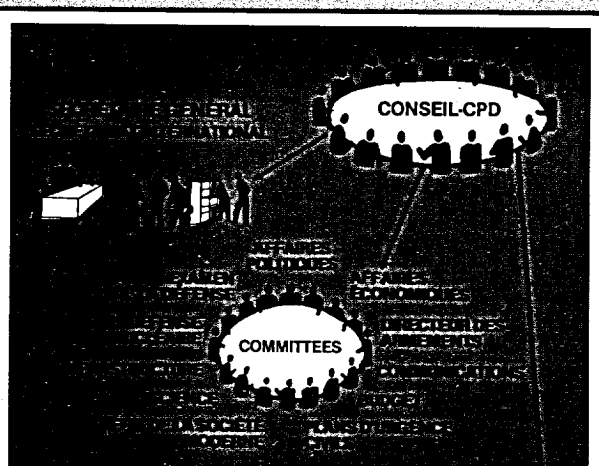
En tant qu'États souverains, les membres de l'OTAN ne sont pas tenus de subordonner leurs politiques à une décision collective. La concertation politique au sein de l'Alliance leur permet cependant de trouver un terrain d'entente lorsqu'ils souhaitent entreprendre une action commune.

En somme, si elle n'est pas encore la "communauté atlantique" que voulait le Canada au départ, l'OTAN - outre sa fonction première d'alliance militaire défensive - joue maintenant un rôle important en tant que tribune de consultation pour des questions politiques d'intérêt primordial, notamment les relations Est-Ouest.





# Quelle est la structure de l'OTAN?



## COMMANDANTS SUPRÊMES DE L'OTAN

SACLANT NORFOLK (É.U.)	SACEUR MONS (BELGIQUE)	CINCHAN NORTHWOOD (R.U.)
SECTEUR OCCIDENTAL Norfolk E.U.	NORD-EUROPE Korsas Norvège	NORE-MANCHE Rosyth R.U.
SECTEUR ORIENTAL Northwood R.U.	CENTRE-EUROPE Brunssum Pays-Bas	PLYMOUTH-MANCHE Plymouth R.U.
FORCES SOUS-MARINE Norfolk E.U.	SUD-EUROPE Naples Italie	BENELUX-MANCHE Vlissingen Pays-Bas
ZONE IBÉRIO-ATL. Lisbonne Portugal	FORCE MOB. DU CAE Sackenhem Allemagne	COMMAIRCHAN Northwood R.U.
FLOTTE D'INTERVENT (Embarqué)	FORCES AÉRIENNES DU ROYAUME-UNI High Wycombe R.U.	STANAVFORCHAN** (Embarqué)
STAMAVFORLANT* (Embarqué)	*STANAVFORLANT Force navale permanente atlantique.	**STANAVFORCHAN Force navale permanente de la Manche (Mesures anti-mines).

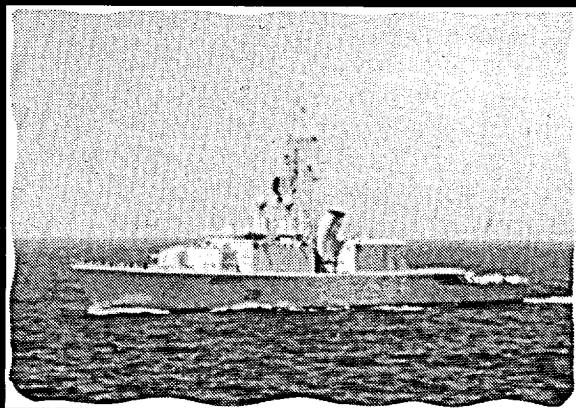
Le quartier général de l'OTAN se trouve à Bruxelles, en Belgique. Son organe suprême est le Conseil de l'Atlantique Nord (CAN) constitué des 15 membres. Lorsqu'il s'agit de questions d'ordre militaire, 13 des membres du Conseil se réunissent en Comité des plans de défense (CPD). La France et la Grèce, qui ne siègent pas au CPD, maintiennent cependant la liaison avec lui et sont prêtes à respecter leurs engagements aux termes du Traité en cas de crise.

Le CAN/CPD, présidé par le Secrétaire général, se réunit régulièrement au niveau des ambassadeurs, habilités à agir au nom de leurs gouvernements respectifs. Un Secrétariat international assiste le CAN/CPD ainsi que ses comités subsidiaires, groupes de travail, etc.. Ces derniers organismes formulent à l'intention du CAN/CPD des évaluations et des recommandations sur un grand nombre de sujets spécialisés, notamment en matière de politique, d'économie, de défense, d'armements, etc..

Les avis sur les questions militaires sont fournis par le Comité militaire, composé des chefs d'état-major de 12 des pays membres. (Outre la France et la Grèce, l'Islande, qui n'a pas de forces armées, n'est pas représentée au sein du Comité.) L'expédition des affaires courantes est assurée par des représentants militaires permanents, avec l'assistance d'un État-major militaire international.

Le Comité militaire fournit également des directives aux commandants alliés et aux autorités militaires subordonnées. L'OTAN compte trois grands commandements - Atlantique, Europe et Manche - placés respectivement sous les ordres du Commandant suprême allié de l'Atlantique (SACLANT), du Commandant suprême allié en Europe (SACEUR) et du Commandant en chef allié de la Manche (CINCHAN). Ils ont chacun leur quartier général - Norfolk (États-Unis), Mons (Belgique) et Northwood (Royaume-Uni) - et sont subdivisés en un certain nombre de commandements subordonnés.





**Quelle  
est la  
contribution  
du Canada  
à l'Alliance?**

Outre ses importantes initiatives extramilitaires et sa participation aux consultations politiques permanentes, le Canada contribue à la défense collective alliée.

Les forces canadiennes en Europe sont des forces "affectées". Elles sont constituées d'une brigade motorisée et de trois escadrilles de chasseurs-bombardiers à réaction - soit quelque 5 000 hommes en tout, basés à Lahr en Allemagne de l'Ouest. Dans l'Atlantique, un navire de guerre canadien est affecté à demeure au commandement auxiliaire du SACLANT, la Force navale permanente de l'Atlantique, seule formation navale sous le commandement de l'OTAN à opérer dans ces eaux.

Les autres bâtiments de la flotte atlantique du Canada et les escadrilles aéronavales qui lui sont affectées sont "réservés" pour l'OTAN. Il en va de même de l'une des trois formations terrestres stationnées au Canada, la Force d'opérations spéciales basée à Petawawa, en Ontario. Connue sous le nom de "Brigade de combat CAST", cette force est entraînée et équipée pour opérer dans des conditions de froid extrême - de même que deux escadrilles de CF-5 d'appui aérien tactique. L'une de ces escadrilles ainsi qu'un bataillon du Groupe-ment du combat CAST sont par ailleurs affectés à la Force mobile multinationale du

Commandement allié en Europe (ACE), la force de dissuasion et d'intervention rapide de l'OTAN.

En outre, le Canada participe à la défense aérienne de l'Amérique du Nord, contribuant ainsi à la défense collective de la région Canada - États-Unis de l'OTAN.

En somme, l'OTAN peut disposer - directement ou indirectement, ou en cas de besoin - de la moitié environ des forces régulières du Canada, fortes de près de 80 000 hommes.



# L'OTAN est-elle encore nécessaire?

2015-2016

Le maintien de la paix exige que l'on soit militairement préparé à décourager et, en cas d'échec de la dissuasion, à repousser toute agression. Il est également important de chercher à réduire ou éliminer les tensions qui menacent cette paix. Par conséquent, les principes directeurs de l'Alliance ont toujours été la dissuasion, la défense et la détente.

Lorsqu'il s'agit d'examiner la situation stratégique, les analystes occidentaux ne peuvent qu'émettre des conjectures quant aux intentions des gouvernements du Pacte de Varsovie, ceux-ci n'ayant guère l'habitude de soumettre leurs politiques à la discussion publique. Cependant, il est nécessaire d'étudier leur potentiel afin de planifier des mesures défensives.

Par exemple, certains experts estiment que l'Union soviétique consacre entre 11 et 13 pour cent de son produit national brut aux dépenses militaires, contre 6 pour cent environ pour les États-Unis. Le Canada, quant à lui, ne consacre que quelque 2 pour cent de son PNB à la défense. Au cours des cinq dernières années, l'Union soviétique a augmenté modérément ses effectifs permanents, les portant à près de 3,8 millions d'hommes, tandis que ceux des États-Unis tombaient à moins de 2,1 millions. Les forces régulières du Canada se sont maintenues aux environs de 80 000 hommes.

Les ressources financières affectées aux forces armées du Pacte de Varsovie sont plus rentables que dans les pays occidentaux pour la simple raison que le niveau de vie - solde, logement, nourriture et autres avantages - y est de loin inférieur. Par ailleurs, le service militaire est obligatoire en Union soviétique, tandis que les États-Unis, la Grande-Bretagne et le Canada n'entretiennent que des armées de volontaires auxquels il faut assurer un salaire et des avantages comparables à ceux qui leur sont offerts dans la vie civile. Par conséquent, les dépenses au titre du personnel représentent une beaucoup plus grande part du budget militaire des pays de l'OTAN, ce qui fait que les pays du Pacte de Varsovie peuvent consacrer plus d'argent aux armements.







**Le Canada  
doit-il  
demeurer  
au sein de  
l'OTAN?**



Deux guerres mondiales ont appris au Canada qu'il ne peut pas se tenir à l'écart des événements en Europe. En fait, la défense du continent européen constitue la première ligne de défense du Canada. Au sein de l'Alliance, la capacité défensive du Canada est beaucoup plus grande que s'il devait "faire cavalier seul".

Comme le Canada tire une bonne partie de son revenu national du commerce avec l'étranger - de 80 à 90 pour cent avec nos partenaires de l'OTAN -, nous avons tout intérêt à ce que les routes commerciales demeurent ouvertes et à ce que la stabilité mondiale soit maintenue. Par ailleurs, si l'Union soviétique et les États-Unis en venaient aux coups, le Canada serait directement dans la trajectoire des bombardiers et des missiles - une raison de plus pour vouloir préserver la paix par le biais d'une sécurité collective adéquate.

Enfin - dernière considération mais non des moindres -, l'OTAN constitue sur le plan politique un lien précieux avec les États-Unis et l'Europe. L'Alliance sert de cadre à l'établissement d'une interaction politique efficace et à la mise au point de lignes de conduite concertées à l'égard des autres,

comme en témoignent les relations que les Occidentaux entretiennent avec les pays du Pacte de Varsovie. Aucun des pays membres n'aurait si bien réussi tout seul. L'OTAN est nécessaire. Le Canada a autant besoin de l'OTAN que l'OTAN du Canada...comme il y a trente ans et pour de nombreuses années à venir.



60984 81800



